

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2011, LE SPVM A POURSUIVI SON PLAN D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET IL A PORTÉ UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES.

En milieu urbain, la multiplicité des usagers et leur proximité font du partage de la route un défi de tous les instants. Lors de collisions occasionnant des décès ou des blessures graves, les piétons, les cyclistes, autant que les conducteurs de véhicules à moteur, se partagent la responsabilité des collisions. Ainsi, les comportements des usagers sont la cause numéro un des collisions à Montréal. Mais il ne faut pas oublier que piétons et cyclistes sont beaucoup plus vulnérables lorsqu'une collision survient, c'est pourquoi le SPVM fait de leur sécurité une priorité.

Pour ce faire, le SPVM s'est adressé à tous les usagers de la route dans ses campagnes de sensibilisation afin qu'ils soient plus préoccupés de la sécurité de chacun. De plus, tout en maintenant leurs interventions auprès des automobilistes, les agents du SPVM sont intervenus davantage auprès des piétons et des cyclistes, augmentant ainsi le nombre de constats d'infraction décernés. Nous constatons que ces interventions ont un impact important sur les comportements à long terme des usagers.

Après l'entrée en fonction de 133 policiers affectés à la sécurité routière en 2006 qui avait produit une nette amélioration du bilan routier annuel, celui-ci s'est stabilisé depuis les trois dernières années. En effet, le nombre des victimes de la route est demeuré plutôt stable malgré certaines variations statistiques.

Au plan organisationnel, en 2011, le SPVM a décentralisé ses effectifs consacrés à la circulation routière afin de rapprocher leurs actions des besoins spécifiques des quatre régions.



Leurs priorités d'intervention en 2011 étaient :

- Le respect de la signalisation aux intersections.
- Le respect des limites de vitesse, notamment dans les rues résidentielles et les zones scolaires.
- Le respect du *Code de la sécurité routière* par les piétons et les cyclistes.
- Le respect des voies réservées et le maintien de la fluidité du réseau.

BILAN DES COLLISIONS

En 2011, le nombre de collisions a diminué légèrement comparativement à l'année précédente. On remarque que l'ensemble des collisions ayant occasionné des lésions corporelles a diminué de 6,6% alors que l'on déplore un décès de plus.

	2010	2011
Collisions mortelles	38	37
Victimes décédées	38	39
Collisions avec victimes blessées grièvement	269	251
Collisions avec victimes blessées légèrement	5 716	5 341
Collisions avec dommages matériels	27 814	28 127

Des 37 collisions mortelles :

- 28 se sont produites à une intersection;
- 15 ont été causées par des conducteurs qui n'avaient pas cédé le passage;
- 10 ont été causées par le non-respect du feu de circulation;
- 4 sont survenues alors que le piéton ne traversait pas à l'intersection.

LES PIÉTONS

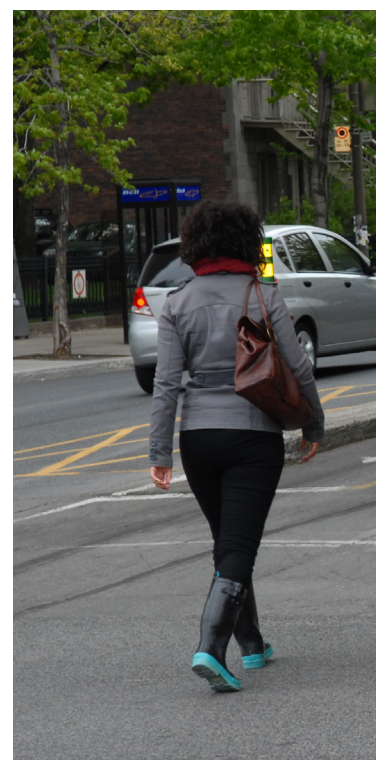
En 2011, un piéton de moins que l'année précédente a perdu la vie dans une collision. Le nombre des piétons grièvement blessés a aussi diminué de 10%, passant de 125 à 112. Par contre, le nombre des personnes blessées légèrement a faiblement augmenté.

Dans les faits, les piétons représentent 47% des victimes de collisions mortelles en 2011. Cette année encore, ce sont les piétons âgés de 65 ans et plus qui ont été le plus à risques, ainsi, 12 des 18 victimes, soit 67% d'entre elles, avaient plus de 65 ans.

En 2011, 61% des piétons décédés avaient fait une action à l'encontre du *Code de la sécurité routière*.

	2010	2011
Piétons décédés	19	18
Piétons blessés grièvement	125	112
Piétons blessés légèrement	1 265	1 283

	2010	2011
Opérations de prévention et interventions	1 389	3 196
Constats émis aux piétons	15 545	16 026



LES CYCLISTES

En 2011, le nombre de décès de cyclistes est demeuré le même, les cyclistes représentent 10% de l'ensemble des victimes d'accidents mortels. Notons que dans 3 des 4 collisions mortelles, le comportement du cycliste était en cause. En outre, on dénombre 6 blessés graves supplémentaires et 112 blessés légers de moins qu'en 2010.

D'autre part, il est important de souligner que le port du casque est de plus en plus populaire et, en conséquence, les risques de traumatismes crâniens diminuent chez les cyclistes.

	2010	2011
Cyclistes décédés	4	4
Cyclistes blessés grièvement	26	32
Cyclistes blessés légèrement	711	599

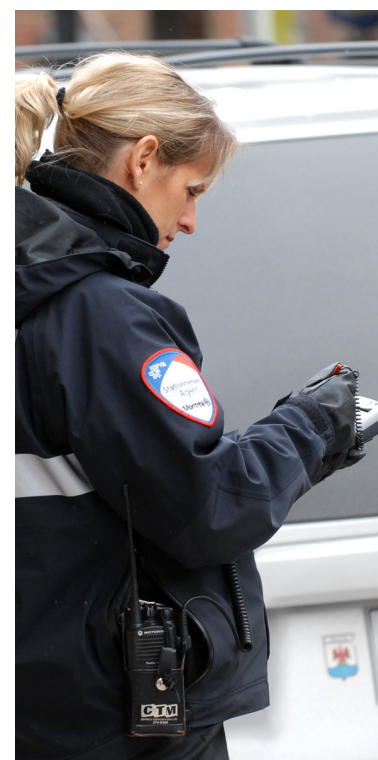
	2010	2011
Constats émis aux cyclistes	4 898	6 809

CONSTATS D'INFRACTION

Le nombre total de constats émis en 2011 a diminué de 8% par rapport à 2010. Ceci s'explique en grande partie par les nombreux travaux d'infrastructure routière, ainsi que certains événements imprévus, qui ont monopolisé le personnel affecté à la circulation routière.

	2010	2011
Constats émis pour des infractions au stationnement par les policiers	169 175	178 958
Constats émis pour des infractions au stationnement par les agents de stationnement	1 072 469	965 346
Total	1 241 644	1 144 304

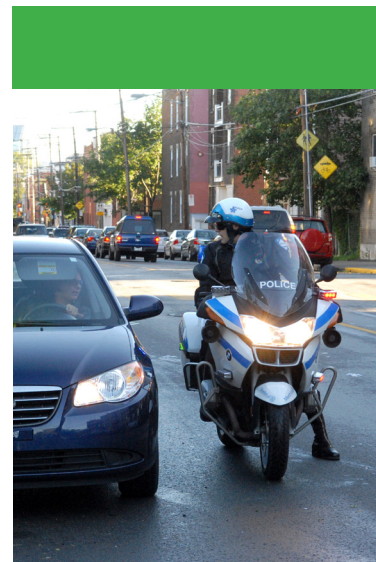
	2010	2011
Constats émis pour des infractions au <i>Code de la sécurité routière</i> par les policiers	463 186	425 919



LA VITESSE

Tous s'entendent pour dire que la vitesse a nettement diminué dans les rues de la métropole. D'ailleurs, nous sommes heureux de constater qu'il n'y a eu aucune collision mortelle attribuable à ce type d'infraction en 2011. On remarque que, même si le nombre d'opérations de contrôle de la vitesse a augmenté, le nombre de constats émis a diminué de 17%.

	2010	2011
Opérations de contrôle de la vitesse effectuées	7 608	13 478
Constats émis pour des excès de vitesse	134 984	111 753



CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE PAR L'ALCOOL OU LA DROGUE

En 2011, l'alcool au volant est en cause dans 2 des 37 collisions mortelles qui sont survenues à Montréal. Fait encourageant, même si nous avons effectué plus d'opérations et plus d'interpellations, le nombre de conducteurs en infraction a diminué de 18%.

En 2011, nous avons aussi continué l'attestation des agents-évaluateurs en matière de drogue au volant. Cette formation, qui permet aux patrouilleurs de détecter les conducteurs ayant les capacités affaiblies par la drogue, est devenue un outil indispensable. En 2011, les agents-évaluateurs ont effectué 22 évaluations de la capacité de conduite affaiblie par la drogue.

	2010	2011
Opérations alcool au volant	165	171
Nombre de conducteurs interpellés	19 640	20 741
Nombre d'arrestations	1 814	1 492

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Une fois de plus cette année, les agents de l'application de la réglementation du stationnement ont collaboré à l'amélioration du bilan routier en participant aux diverses campagnes de prévention et de sensibilisation du SPVM.

En 2011, les agents de stationnement ont également mis sur pied diverses initiatives afin de combattre les infractions récurrentes. À titre d'exemple, ils ont instauré le projet

ARBUS, qui vise à sanctionner systématiquement tous les automobilistes qui stationnent dans les lieux réservés aux arrêts d'autobus. Ce projet, jumelé à la surveillance assidue des voies réservées, a permis aux usagers du transport en commun de bénéficier d'un service plus fiable et plus sécuritaire.